



SUIVI CLINIQUE : DIRECTIVES INFIRMIÈRES

- Est-il crucial pour le suivi clinique du client :
- de noter une intervention ou d'en préciser un aspect particulier ?
- d'établir une stratégie d'intervention ?
- de déterminer une condition de réalisation ?

INFORMATION MINIMALE

Le suivi standard défini en se reportant au motif de l'hospitalisation, de l'hébergement ou du suivi (ambulatoire ou à domicile) constitue l'information minimale à inscrire au PTI pour rendre compte du suivi clinique effectué par l'infirmière.

Si j'avais à me référer au PTI à l'occasion d'un prochain épisode de soins, quelle information aurais-je besoin d'y retrouver pour retracer le suivi clinique effectué ?

CONSTATS DE L'ÉVALUATION : PROBLÈMES ET BESOINS PRIORITAIRES

- Le problème ou le besoin requiert-il un suivi clinique particulier ?
- Le problème ou le besoin a-t-il une incidence sur le suivi clinique du client ?
- Le problème ou le besoin présente-t-il un changement significatif pour le suivi clinique du client ?

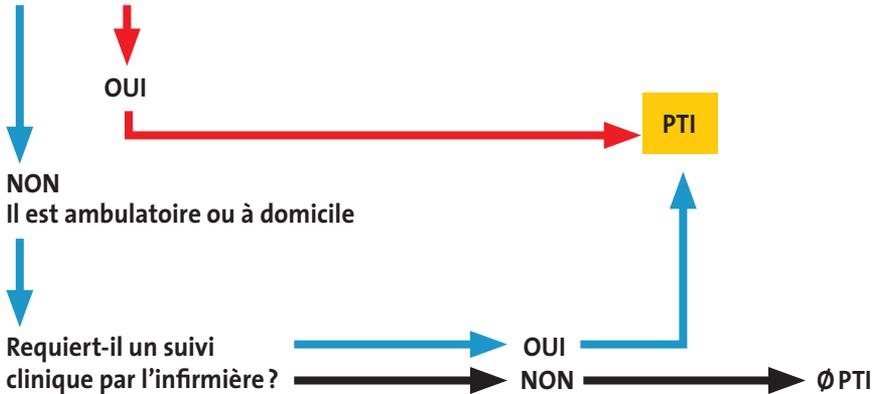
INFORMATION MINIMALE

Le motif de l'hospitalisation, de l'hébergement ou du suivi (ambulatoire ou à domicile) constitue l'information minimale à inscrire dans le PTI pour définir le profil clinique faisant l'objet d'un suivi standard.

Si j'avais à me référer au PTI à l'occasion d'un prochain épisode de soins, quelle information aurais-je besoin d'y retrouver pour retracer le profil clinique évolutif ayant fait l'objet du suivi clinique effectué ?

APPLICATION DE LA NORME DE DOCUMENTATION POUR LA DÉTERMINATION D'UN PTI

Le client est-il hospitalisé ou hébergé?



AJUSTEMENT DU PTI

La situation de santé du client a-t-elle changé?

